



1, 2, 3, Remplissez, Vérifiez, Payez !



Inscription à un colloque ou une formation. Merci de préciser dans le champ "Message d'accompagnement" l'adresse de facturation, si elle est différente de la vôtre.

Vous pouvez nous contacter par email à l'adresse : paiementenligne.acp@inserm.fr

INSERM
101 RUE DE TOLBIAC
75654 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33(0)144236165

Etape 1 - Vos références et votre identité

Champs obligatoires

Intitulé colloque/formation:

Date:

Numéro SIRET organisme:

Numéro de TVA intracom:

Nom de l'organisme:

Nom:

Prénom:

E-mail:

E-mail (Confirmation):

Adresse:

Code postal:

Ville:

Montant à régler:

J'accepte les conditions d'utilisation

Champs facultatifs

Téléphone:

Message d'accompagnement:

COMMENT UTILISER LE MODULE DE PAIEMENT EN LIGNE / HOW TO USE ONLINE PAYMENT

(<https://jepaieenligne.systempay.fr/INSERM>)

- ← 9 croix / 9 crosses
- ← 9 croix / 9 crosses
- ← Votre nom de famille / Your Surname
- ← Votre nom de famille / Your Surname
- ← Votre prénom / Your first name
- ← Votre adresse email / Your email address
- ← Votre adresse email / Your email address
- ← Votre adresse personnelle / Your personal address
- ← Votre code postal personnel / Your personal postcode
- ← Votre ville de résidence / Your city of residence
- ← Montant à régler / Fee to pay (50 / 100 / 150)
- ← Cocher la boîte / Tick the box (conditions of use)
- Ne pas remplir / No mandatory fields
- ← Cliquez pour valider paiement en ligne / Click to valid your online payment

JE PAIE EN LIGNE, LE PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ ET AUTHENTIFIÉ.

Avec JEPaieenLigne vous pouvez payer vos factures, règlements, cotisations, dons divers. Toutes vos transactions bancaires sont effectuées sur des serveurs sécurisés, avec protocole crypté Secure Socket Layer (SSL) et "3D SECURE". Ni l'organisme que vous souhaitez payer, ni aucun internaute n'aura accès à vos coordonnées bancaires. A la fin de la transaction vous recevrez un e-mail de confirmation reprenant les caractéristiques du paiement réalisé. Le commerçant, la collectivité locale, l'association, le comité d'entreprise bénéficiaire des fonds sera également avisé de votre règlement.